

4. Être en état d'animer 24 h sur 24.

Le scoutisme offre des moments privilégiés de relation avec chaque scout. Cela demande une présence et une disponibilité constantes et implique le souci de la fraîcheur physique et mentale de chacun, de jour comme de nuit. Je me dois, en tant qu'adulte du mouvement, d'être en permanence en pleine possession de mes moyens.

La communauté scientifique propose le taux de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang comme limite au-delà de laquelle les réflexes et la capacité de conscience de son état sont altérés. Je m'engage à respecter cette limite, de jour comme de nuit, en situation de responsabilité vis-à-vis de jeunes (qu'ils soient physiquement présents ou non).

Je m'engage également à ne pas consommer d'autres produits psychotropes.

En toutes autres circonstances scoutées, les adultes du mouvement se doivent d'être en capacité de remplir de leur mieux le rôle qui est le leur (se former en formation, s'organiser et construire en réunion de staff ou conseil d'unité...). La question de l'alcool est un problème complexe dans notre société. Celui-ci est traité dans le document *Les Scouts se positionnent par rapport aux produits psychotropes* ; nous t'invitons à le consulter.

5. Informer les parents.

Chaque parent doit recevoir à temps et par un moyen approprié les informations nécessaires aux réunions et au camp. Je les avertis rapidement des éventuels problèmes rencontrés par leur enfant. Je permets à chaque scout de

correspondre avec ses parents en toute confidentialité.

6. Créer des relations amicales avec les unités de tous les mouvements, pendant l'année et les camps.

Tous les scouts créent des rencontres positives avec les autres. Je veille à ce que ce principe soit clairement compris par tous (par les scouts, par les animateurs et par tout autre adulte qui les accompagne). Virer un camp (s'introduire de manière non autorisée dans un camp), quelle que soit l'intention et le résultat, est interdit.

7. Soigner les relations avec le voisinage.

Les scouts respectent le calme et la quiétude des habitants et de leur environnement. Je m'informe des règlements communaux qui peuvent avoir un impact sur mes activités (déchets, utilisations des chemins vicinaux...). Les opérations de mendicité (argent ou nourriture), le vol et les dégradations (de matériel urbain, de récoltes...) sont proscrits. Je veille à le communiquer à mes scouts.

8. Être prudent dans l'utilisation des coordonnées et des photos des scouts.

Par respect de leur vie privée, je n'utilise les coordonnées et les données personnelles des scouts que dans le cadre de ma mission d'animateur. En aucun cas, je ne les diffuse à des tiers.

Je veille à l'utilisation appropriée des photos prises dans le cadre d'activités scoutées. De préférence, je les diffuse via des espaces sécurisés et j'informe les parents. Je retire toute photo à la demande du scout ou de ses parents.

Tu n'es pas seulement animateur, mais animateur scout. À toi d'aller au-delà de ce code qualité de l'animation et de mettre en œuvre une animation scoutée de qualité en t'appuyant sur les principes et les valeurs du scoutisme, aidé par ton équipe d'unité et les cadres fédéraux, notamment via le conseil d'unité et les formations.

Signature de l'ensemble des animateurs de la section :

Nom	Prénom	Signature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**À renvoyer au 21
dès que possible et
au plus tard le 17 avril.**

Ce code qualité de l'animation est également d'application pour les intendants et pour toute personne adulte présente durant les activités. Je m'engage à leur en partager le contenu et leur demander de le respecter.